

11 mai 2020 – 16h30

Les différents masques :

Type de masques	Norme	Protection	Filtration	Durée d'utilisation*
FFP	NE EN 149 : 2001	Il protège le porteur du masque contre l'inhalation de gouttelettes et des particules en suspensions dans l'air	<p>FFP1 : filtrent au moins 80% des aérosols</p> <p>FFP2 : filtrent au moins 94% des aérosols</p> <p>FFP3 : filtrent au moins 98% des aérosols</p>	La durée maximale conseillée pour un FFP2 (le plus couramment utilisé) est de 8h.
Masque chirurgical	NF EN 14683	Il évite la projection vers l'entourage des gouttelettes émises par le porteur du masque	<p>Type I : efficacité de filtration bactérienne > 95%</p> <p>Type II : efficacité de filtration bactérienne > 98%</p> <p>Type II : efficacité de filtration bactérienne > 98% et résistant aux éclaboussures</p>	La durée maximale conseillée est de 4h.
Masque alternatif : masques barrières ou tissus	<p>Guide d'exigences minimales, de méthodes d'essais, de confection et d'usage : AFNOR SPEC S76-001</p> <p>Test effectué par la Direction Générale des Armées (DGA)</p>	Il protège lors d'opération nécessitant le travail de plusieurs salariés à proximité immédiate les uns des autres si chaque salarié le porte	<p>Catégorie 1 : masque individuel à usage des professionnels en contact avec le public. Il filtre 90% des particules émises par le porteur</p> <p>Catégorie 2 : masque de protection à visée collective pour protéger l'ensemble d'un groupe portant ces masques. Il filtre 70% des particules émises par le porteur</p>	La durée maximale conseillée est de 4h.

Extrait du guide OPPBTP :

Travail à moins d'un mètre d'une autre personne : port d'un masque de type à usage non sanitaire de catégorie 1 (filtration supérieure ou égale à 90% «masques individuels à usage des professionnels en contact avec le public» selon la note DGS/GGE/DGT du 29 mars 2020) de type FFP1, de type chirurgical ou de protection supérieure.

*La durée indiquée de port du masque ne prend pas en compte : la pénibilité du travail, les pauses, la chaleur. Il ne faut pas l'enlever ou se toucher le visage lorsqu'on porte un masque sinon, il faut le changer.

Quelques compléments d'information :

1. Les masques type FFP protègent des aérosols entrants et sortants
2. Le masque chirurgical ne vaut protection que si deux personnes le portent
3. Le masque chirurgical doit être jeté dès l'altération de son étanchéité
4. Un masque chirurgical suffit si tout le monde le porte
5. Pour savoir comment bien mettre : site OPPBTP, cliquez [ici](#) et INRS, cliquez [là](#)
6. Pour vous aider à choisir votre masque : OPPBTP, cliquez [ici](#) et fiche ASTBTP 13, cliquez [là](#)
7. Vous avez des questions sur les masques alternatifs : voici la foire aux questions (FAQ) de l'AFNOR, [ici](#)
8. Attention un masque alternatif (barrière, tissus) est, dans le cadre d'une activité professionnelle, un équipement de travail. Il doit donc être mis à disposition et entretenu par l'employeur.

Pour aller plus loin :

L'OPPBTP organise un webinaire le vendredi 15 mai 2020 de 11h à 12h. Il sera animé par la Direction Technique sur les points clés liés aux masques.

Pour cela, vous pouvez vous inscrire auprès de Mohamed Trabelsi, Responsable du domaine EPI de l'OPPBTP par mail : mohamed.trabelsi@oppbtp.fr d'ici le 12 mai 2020 en renseignant les éléments suivants :

Nom	Prénom	Entreprise	Email	Tel.